#### COMMUNE DE GUMONT

#### COMPTE RENUD DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 SEPTEMBRE 2014

### **CCAS**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de la préfecture du 14 août 2014 concernant le renouvellement des membres du conseil d'administration du CCAS.

Le Conseil Municipal:

Après avoir voté à scrutin secret, Élit: M. Philippe AUFRAY, M. Jacques CAUDY, M. Dominique DEMICHEL, Mme Anneliese LUBBE en tant que membres du conseil d'administration du Centre communal d'action sociale;

Pas de création d'un CIAS (centre intercommunal d'action sociale).

## Aménagement mairie et de la salle polyvalente: avancement des dossiers

Suite au diagnostic des ERP par FormAccess des travaux de mises aux normes sont nécessaires à la mairie ainsi qu'à la salle polyvalente pour l'accessibilité des personnes handicapées et à mobilité réduite. De plus, vu du rapport du SPANC émettant un avis défavorable pour l'assainissement de la mairie, il convient de revoir entièrement la filière.

Aménagement de la mairie : devis estimatif de 75 000€.

Aménagement de la salle polyvalente, devis estimatif de 50000€ (comprenant la mise en place d'un élévateur pour personnes à mobilité réduite).

Dossier à déposer à la sous commission d'accessibilité pour acceptation pour les travaux de la salle polyvalente

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le dossier d'aménagement «mise en accessibilité de bâtiment publics : mairie et salle polyvalente qui se décompose en 1 tranche. Tranche fonctionnelle 2015.

Le cout des travaux s'élève à 125 000€ HT.

Le conseil après en avoir délibéré :

- approuve le projet tel que défini dans le présent dossier
- décide de l'exécution des travaux
- sollicite les aides de l'État et du Conseil Général
- donne pouvoir au maire pour effectuer les démarches nécessaires
- arrête le plan de financement suivant du projet estimé à 125 000€ HT :

Subvention de l' Etat au taux de 48% appliqué à une assiette

éligible de 125000€ (soit 48% de la dépense)

60 000€

Subvention du Conseil Général au taux de 35% appliqué à une assiette

éligible de 125000€, fléchée dans un CTA au titre des années 37 500€

2015 : 50 000€ HT 2016:50 000€HT 2017: 25 000€ HT

Part de la commune : 22% de la dépense HT 125000€ 27 500€

# Engazonnement du cimetière

Monsieur le Maire fait part au conseil des difficultés d'entretien du cimetière la commune s'étant engagée à ne plus utiliser de pesticides, il convient de trouver des solutions alternatives pour l'entretien du cimetière.

Il rend compte de ses visites avec des conseillers au cimetière de Négronde (24) et Trémouille (15) où les cimetières sont engazonnés et au cimetière paysager d'Égletons,. Une demi-journée d'information sera effectuée avec la participation de la FREDON pour information des habitants de Gumont

Dans l'attente, des devis et modes opératoires seront demandées aux entreprises spécialisées. Un dossier de demande de subvention sera instruit pour l'aménagement du cimetière et d'un columbarium.

# Repas des ainés

Fixé au 25 janvier 2015 suivi des vœux et de la galette :

Des devis sont encours d'élaboration.

#### Décisions modificatives

Décision modificative n° 2 – Intégration comptable des études de travaux (article 203) à l'article définitif de l'article (articles 21532)

Recettes compte 203 +3588€ Dépenses compte 21532 +3588€

# Durée d'amortissement et Décision modificative n° 3 : ouverture de crédits pour amortissement en 2014.

Le Conseil Municipal, décide : d'amortir le compte 21532 sur 1 an en 2014

valeur comptable début exercice : 6002.78€ annuité d'amortissement 6002.78€

valeurs comptable nette en fin d'exercice : 0

Décision modificative n° 3 – budget principal : Amortissement pour 2014 :

 Recettes
 cpt 281532
 6002.78€
 Dépenses
 cpt 6811
 6002.78€

 Dépenses
 cpt 023
 - 6002.78€
 Recettes
 cpt 021
 -6002.78€

# Indemnités de conseil et de confection des budgets du trésorier

Monsieur le Maire rappelle que l'arrêté du 16 décembre 1983 fixe les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil, allouée aux comptables non centralisateurs des services déconcentrés du Trésor, chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux.

Il rappelle également le départ de M. Hubert SOURY au 30 avril 2014 et son remplacement par M. Alain RIGAL, à compter du 1er mai 2014.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de :

- -demander le concours du Receveur Communal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983, d'accorder l'indemnité de conseil à taux plein,
- -que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à M. Hubert SOURY, Receveur Communal, jusqu'au 30 avril 2014 et à M. Alain RIGAL, à compter du 1er mai 2014,
- -lui accorder également l'indemnité de confection de budget.

Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6225 du budget communal

# Chauffe-eau salle polyvalente

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le chauffe-eau 2001 en triphasé de la salle polyvalent étant en panne ; il convient de le remplacer.

Les travaux sont confiés à la SARL GOURMACHOU pour un montant HT de 460€

#### Site Web

Présentation par D.Demichel d'une offre d'OVH.com pour création du site. Coût pour 1 an 71.86€

#### Questions diverses

- enquête de présence de nuisibles
- SPANC: entretien ANC- Demandes assainissement
- -DT ERDF pour centrale photovoltaïque
- Lignes téléphoniques réparées : information du maire
- Entreprises fossés ; consultation en cours suite à la défection de l'entreprise retenue en déc. 2013
- Devis à demander pour renouveler le matériel de l'employé communal
- élections commission conciliation en matière d'élaboration des documents d'urbanisme opposable au tiers
- élections renouvellement des représentants des communes au conseil supérieur de la fonction publique
- commission départementale valeurs locatives des locaux professionnels
- élections
- -révision liste électorale : délégué administration : Michelle Caudy, Délégué tribunal : Jacques Garnier
- Fonds Péréquation des ressources intercommunales et communales : 1200€ pour Gumont -téléthon : sera débattu en réunion com' com.

La séance e est levée à 12h30